

REGLEMENT DU CONCOURS

2019-2020

Le SITOMAP propose aux établissements scolaires venus visiter les installations du site BEGEVAL **de septembre 2019 à avril 2020** un concours. Leur participation à ce concours n'est pas obligatoire.

Les objectifs visés par ce concours sont :

- De permettre aux enseignants de poursuivre les actions pédagogiques sur le thème : [les consignes de tri](#).
- De mesurer l'impact de la visite sur les enfants,
- De sensibiliser les enfants aux bons gestes de tri et d'associer le tri au recyclage,
- De prendre conscience que les bonnes pratiques sont à poursuivre à l'âge adulte,
- De permettre aux enfants de discuter d'environnement avec leur entourage,
- De travailler en groupe pour une production collective.

Les attentes du SITOMAP par rapport à ce concours sont :

- De recevoir des travaux qui seront liés au thème : *les consignes de tri*.
- Pour les classes de CE2, CM1 et CM2 : le rendu sera un dessin collectif par classe.
- Pour les classes des collèges et des lycées : le rendu pourra être sous forme d'un exposé ou d'une « œuvre créative » par classe.
- Chaque travail devra comporter le nom de l'établissement et de la classe.
- Les travaux seront à déposer au SITOMAP, route de Bouzonville en Beauce 45300 Pithiviers pour le **07 mai 2020**.





Une fois, l'ensemble des travaux reçus, un jury composé d'élus et des salariés du SITOMAP se réunira et décernera 3 prix. La photo du travail qui aura obtenu le 1^{er} prix sera utilisée dans les supports de communication du SITOMAP (flyers, site internet, rapport d'activité...) pour promouvoir les visites du site BEGEVAL pendant l'année scolaire suivante.

Des membres du jury se déplaceront avant fin juin 2020 dans les établissements scolaires gagnants pour rencontrer les classes concernées et remettre leur prix.

Le SITOMAP propose que l'ensemble des travaux de tous les établissements ayant concouru dans la période concernée puissent être conservés pendant un an maximum.

Ces mêmes travaux pourront être prêtés aux établissements ayant concouru qui en feront la demande pour leurs évènements respectifs.

A l'issue d'une année, chaque travail sera restitué à l'établissement concerné.



Concours 2018-2019

**1^{er} prix remporté par la classe de CM2 de l'école de Puiseaux :
*Réalisation d'un dessin sur les consignes de tri***